

**31060 - Autres actions d'insertion
et de lutte contre l'exclusion**

**Proposition d'attribution de
subventions aux associations en
charge de la lutte contre les exclusions**

Rapport n° CP/2019/303

Service gestionnaire :

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer des subventions aux associations en charge de la lutte contre les exclusions et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention financière à conclure avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

En application de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et à la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le Département attribue des aides financières aux opérateurs œuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions.

Les différentes demandes de subventions sont regroupées en trois thématiques.

1. LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

- L'association **CRESUS** mène une action de prévention, d'accompagnement individuel et de règlement économique et juridique de situations de personnes et de familles surendettées. Elle agit contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière du public et favorise un accès maîtrisé au micro-crédit social pour le financement de projets d'insertion sociale et professionnelle.

Ces actions s'inscrivent dans l'action départementale en faveur de la prévention du surendettement.

L'association est un partenaire de premier plan de nos unités territoriales d'action médico-sociales (UTAMS) en matière de prévention et de traitement du surendettement. Ses bénévoles assurent des permanences hebdomadaires sur nos territoires et animent des ateliers collectifs sur la thématique du surendettement.

Pour exemple, pour l'UTAMS Ouest, CRESUS réalise l'aide et le montage de tous les dossiers de surendettement depuis 10 ans, ce qui a permis aux Conseillères en Economie Sociale et Familiale de renforcer leurs actions éducatives dans la gestion du budget.

L'association sollicite une subvention d'un montant de 13 680 € pour 2019 identique à celui de 2018.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 13 680 € à l'association CRESUS pour la lutte contre le surendettement et le microcrédit social en 2019.

- **L'Union Départementale des Associations familiales (UDAF)** fédère des associations familiales soucieuses d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières et met en œuvre le PASS contre le surendettement : « Prévenir, Appuyer, Suivre et Soutenir

les familles contre le surendettement ». Le PASS s'appuie sur une équipe de bénévoles formés dans le cadre du dispositif et sur une professionnelle déléguée de l'UDAF.

Cette action enrichit l'offre de proximité en matière de lutte contre le surendettement en complément des conseiller en économie sociale et familiale.

L'UDAF sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 640 € pour 2019.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 640 € à l'UDAF, pour 2019, à l'instar du montant octroyé en 2018.

2. INTERVENTION AUPRES DE PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

- **ATD QUART MONDE** a pour objet la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration des personnes les plus démunies.

L'association assure une déclinaison de terrain d'actions sociales qui s'inscrivent en complémentarité avec celles des travailleurs sociaux du Département.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 4 230 € pour 2019.

Il est proposé de reconduire le montant de la subvention 2018, d'un montant de 4 230 €, à ATD QUART MONDE, pour 2019.

- **LA CROIX-ROUGE FRANCAISE** agit à la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle intervient en France comme à l'international.

Au plan départemental, elle inscrit sa collaboration avec les services du Conseil Départemental sur des thématiques partagées telles que pour les aides alimentaires, matérielles et financières, l'écoute et l'accès aux droits, l'enfance famille, la lutte contre l'exclusion, les migrants, les personnes âgées, la santé, la prévention, l'autonomie.

L'association sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de la délégation départementale et une subvention pour sa base logistique départementale d'un montant de 10 000 € pour 2019.

Il est proposé d'attribuer une subvention, du même montant que celle octroyée en 2018, soit de 10 000 € à la CROIX-ROUGE FRANCAISE, pour 2019.

- **LES RESTAURANTS ET RELAIS DU CŒUR** ont pour objet d'aider et d'apporter, sur le territoire du Bas-Rhin, une assistance bénévole aux personnes en difficultés, dans le domaine alimentaire sous forme d'aide aux personnes pour leur réinsertion dans la vie sociale et économique, et d'une manière générale, en organisant des actions contre la pauvreté.

La redistribution et l'aide alimentaire constituent les missions principales de l'association. L'aide octroyée concerne 21 000 personnes dans le Bas-Rhin.

Les centres de distribution de l'association sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental :

- Territoire NORD : Haguenau
- Territoire OUEST : Saverne, Wasselonne
- Territoire SUD : La broque, Sélestat, Erstein
- Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :
 - o EMS NORD : Schiltigheim, Reichstett

- Ville de Strasbourg: Cronembourg, HautePierre, La Robertsau, La Meinau, (auxquels s'ajoutent la Fringale et les Restos bébé).
- EMS SUD : Lingolsheim, Ostwald

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 30 000 €, pour 2019.

Le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2018, était de 15 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Association départementale des restaurants et relais du cœur du Bas-Rhin, pour 2019.

L'association a par ailleurs déposé une demande d'aide, au titre de l'investissement, pour l'achat de véhicule. Cette demande fait l'objet d'un rapport distinct.

- La Maraude du Partage

Cette association organise une maraude hebdomadaire alimentaire, habillement, produits d'hygiène, sur le périmètre de la ville de Strasbourg à la rencontre « des gens de la rue ». Son action s'inscrit sur un registre partagé par d'autres associations telles que Strasbourg action solidarité, Ordre de Malte, Croix Rouge, Restos du Cœur, Secours Populaire Français, ...

L'association sollicite, au titre de son action, une subvention d'un montant de 10 800 €, pour 2019.

Pour une première dotation en cohérence avec les autres contributions du Département, il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association « La Maraude du Partage », pour 2019.

- Le Secours Populaire Français

Cette association est partenaire des travailleurs sociaux du Département pour notamment des orientations de personnes dans le cadre de colis alimentaires, particulièrement pour l'EMS Nord.

Dans le cadre de nouvelles dépenses de fonctionnement suite à la création en 2018 d'une "Permanence d'accueil et de solidarité, lieu d'écoute, information et orientation, avec bagagerie pour SDF", l'association sollicite une subvention de 20 000 € en 2019.

Sa demande était de 4 606 € et financée à cette hauteur en 2018.

En soutien notamment à la dépense de fonctionnement du volet "bagagerie pour SDF" de l'action débutée en 2018, il est proposé d'attribuer une subvention 2019 de 5 000 € à l'association du Secours Populaire Français.

3. DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Ces associations ont pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Leur objectif est d'informer, orienter et accompagner le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sexualité et de la santé.

- **L'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UDCSF)** a pour but d'assurer la défense et la représentation des intérêts généraux des familles, en particulier en leur qualité d'usagers, notamment de locataires ou accédants à la propriété

et de consommateurs de biens et services. Elle agit pour la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ainsi que pour le soutien à la parentalité.

Des actions récurrentes sont menées telles que des petits déjeuners, des ateliers et activités parents-enfants, des conférences-débats. L'association participe également, à titre d'exemple, au comité de pilotage du Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Insalubre et Non Dément (DDELIND).

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 500 € pour 2019.

Le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2018, était de 2 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'UDCSF en 2019.

- L'association **SOS FEMMES SOLIDARITE** lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et pour une prise de conscience accrue de la gravité du phénomène afin d'améliorer les réponses apportées par la société et la justice.

L'association SOS Femmes Solidarité travaille en collaboration étroite avec les services du Conseil Départemental (UTAMS, Travailleurs sociaux du Conseil Départemental mis à disposition à la Gendarmerie, CODELICO...).

Au-delà de la fonction première de l'Accueil de Jour qui est d'accueillir, accompagner et orienter les femmes victimes de violences, il s'avère que d'une part le nombre d'enfants accueillis est important et reste constant et que d'autre part, les actions de sensibilisations/formations, deviennent un axe fort de la prévention des violences.

Pour assurer ses missions premières, l'association gère trois structures :

- L'Accueil de Jour Départemental est ouvert tous les jours de la semaine et propose un accueil inconditionnel et un accompagnement de proximité pour femmes victimes de violences et leurs enfants.

- Le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Flora Tristan ». Cet établissement accueille, au sein de 14 appartements répartis sur l'EMS et pour une capacité de 39 places, des femmes victimes de violences et leurs enfants. Un accompagnement global et personnalisé est proposé à ces personnes : juridique, administratif, psychologique, ...

Les femmes accueillies peuvent aussi bénéficier d'ateliers de réinsertion, de bien-être et culturels.

- La maison relais « Les Forgerons » accueille au sein d'un habitat semi-collectif, 17 femmes, dont les perspectives d'insertion et de retour à l'autonomie nécessitent au préalable que soient travaillés le lien social, le parcours de soin, la gestion du budget et du logement. Les femmes accueillies peuvent aussi bénéficier d'ateliers.

L'association rencontre actuellement des difficultés, une demande de soutien financier sera instruite dans le cadre du fond de soutien à la vie associative.

Pour la présente demande de subvention, l'association sollicite un montant de 2 000 € pour 2019.

Le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2018, était de 1 500 €.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association SOS FEMMES SOLIDARITE.

- Le **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F)** : a pour objectif l'information du public, plus spécifiquement féminin, dans les domaines juridique, professionnel, conjugal et familial.

Le CIDFF assure des services de nature différente :

- Accès aux droits
- Lutte contre les violences
- Emploi
- Vie familiale et soutien à la parentalité
- Education et citoyenneté
- Egalité et mixité professionnelle

L'activité du CIDFF s'organise de la manière suivante :

- l'animation du centre de ressources disposant de documentation juridique, sociale, d'emploi et de formation, accessible au public avec assistance dans la recherche d'activités,

- l'animation de permanences juridiques,

L'association assure des permanences juridiques de proximité sur l'ensemble du département, Strasbourg, Haguenau, Bischwiller, Schirmeck, Sélestat, Saverne et Wissembourg.

- le fonctionnement d'un bureau d'accompagnement individuel à l'emploi des bénéficiaires du RSA diplômés (cette activité fait l'objet d'un autre financement dédié).

- l'accompagnement social individualisé,

- les actions collectives : L'association est régulièrement sollicitée par des partenaires pour animer des ateliers sur des thématiques diverses : la conciliation des temps de vie, le droit de la famille, l'autorité parentale.

Les juristes du CIDFF traitent annuellement environ 3 400 demandes à Strasbourg et Haguenau.

L'association est un interlocuteur intéressant pour les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, notamment sur les aspects juridiques, en particulier pour les situations de violences conjugales, l'accompagnement social du public féminin, le suivi individuel de bénéficiaires du RSA, des nomades sédentarisés...

L'association sollicite dans ce cadre le renouvellement de la subvention accordée en 2018, soit un montant de 32 347 €.

EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Une autre demande de subvention est formulée par l'association dans le cadre d'un projet spécifique relatif à la « mixité professionnelle ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et intègre les projets définis dans le cadre de la fiche action en faveur de l'attractivité des métiers. La stratégie de lutte contre la pauvreté vise à mettre en œuvre des actions, avec les partenaires locaux, sur les enjeux prioritaires définis. Cette action s'intègre pleinement dans les orientations définies.

Le projet s'inscrit par ailleurs en cohérence et en déclinaison des objectifs départementaux sur l'égalité entre hommes et femmes.

L'association sollicite dans ce cadre une subvention de 5000€ du Conseil départemental, en complément des autres co-financements institutionnels.

Il est proposé d'attribuer ces deux subventions à l'association, pour un montant total de 37 347€ pour 2019.

Par ailleurs, compte tenu de ce montant de subvention, il convient de conclure une convention avec cette association ; il est proposé à la Commission Permanente d'approuver ladite convention.

Le montant total des subventions qu'il est proposé d'attribuer est récapitulé dans le tableau joint en annexe, et s'élève à 95 397 €.

Le présent rapport a été soumis pour avis à la commission thématique Emploi – Insertion – Logement le 20 juin 2019.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15232	65-6574-58	95 400,00 €	95 400,00 €	95 397,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant de 95 397 € pour 2019 à l'ensemble des associations, réparties conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

- approuve les termes du projet de convention financière, en annexe à la présente délibération, à conclure avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ;

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY